

**PLAN LOCAL D'URBANISME
de
BEYREN-LES-SIERCK**



**Règlement graphique
Plan d'ensemble**

Echelle : 1/5000^e


APPROBATION DE L'ELABORATION DU
P.L.U. PAR D.C.M. DU : 09 février 2018

Approbation de la 1^{ère} révision allégée du
P.L.U. par D.C.M. du : 23 juillet 2019

Approbation de la 1^{ère} modification du
P.L.U. par D.C.M. du : 23 juillet 2019

3.1

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
6, rue du Chanoin Collin - 57000 METZ
Tel : 03 87 78 02 33 - Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : nvvc@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr



"Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés"

LEGENDE

- Limite du territoire communal
- Limites de zones du règlement graphique du P.L.U.
- Limites de secteurs du règlement graphique du P.L.U.
- Emplacements réservés
- Immeubles et monuments à protéger et à mettre en valeur pour des motifs culturels et historiques au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments de paysage à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme :
- jardins cultivés en milieu urbain à préserver
- boisements et haies à préserver ou à planter
- zones humides à protéger et à mettre en valeur, définie dans l'Inventaire des zones humides réalisé par le S.I. de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents
- Péri mètres des zones d'aléas définies dans l'Etude des zones inondables du bassin versant de la Boler et de l'Altbach réalisée par le S.I. de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents :
- aléa faible
- aléa modéré
- aléa fort
- aléa très fort
- Péri mètres sanitaires autour des cimetières, où les puits, forages et sources sont interdits